

## Editorial

L'écho des Gorges, vous présente ce mois-ci les grandes lignes du budget 2011 et surtout du compte administratif 2011 (dépenses effectuées).

Cognin évolue et se transforme au rythme de ses budgets annuels. Deux grands axes avaient été fixés depuis 2001.

- Le personnel avec statut solide où il peut évoluer en toute sécurité dans un climat de confiance mutuel avec des moyens mis à sa disposition. Personnel auquel j'adjoindrai les enseignants avec qui nous avons des relations privilégiées dont bénéficient les élèves.
- Les infrastructures, sans lesquelles rien n'est possible. C'est ainsi qu'une refonte totale et mise aux normes des bâtiments communaux ont été effectuées.

Dans un premier temps, la construction de la salle polyvalente, de la cantine scolaire et d'un local technique, avec démolition de l'ancienne salle des fêtes a eu lieu, suivie de l'agrandissement, la restructuration du groupe scolaire et de la Mairie. Dernièrement la construction des garages a bouclé ces investissements structurels.

Tous ces investissements ont été réalisés en n'augmentant qu'une seule fois le taux des impôts sur les ménages et encore de manière symbolique et en gardant intacte la capacité financière de la commune.

Le seul regret concerne le dossier de la station d'épuration qui est maintenant géré par la CCV et qui ressemble de plus en plus à l'Arlésienne.

En 2014, une autre équipe reprendra « le flambeau », elle aura à sa disposition des bases solides, des finances saines et un endettement nettement moins important qu'en 2001, ce qui lui permettra de mener à bien d'autres projets et de toujours faire évoluer notre village.

**Albert Glénat**

**Maire de Cognin les Gorges**



## SOMMAIRE

<b>En direct des conseils.....</b> 2	Transports scolaires.....	12
<b>Budget communal 2011.....</b> 6	<b>Foyer Rural.....</b>	<b>13</b>
<b>Actualités.....</b>	Programme de l'été.....	
Espace Naturel Sensible.....	Vide-greniers.....	
Enquête Publique SCOT.....	<b>Club du Nan.....</b>	<b>13</b>
Résultat Sondage journal.....	Assemblée générale.....	
<b>En parcourant les rues.....</b>	<b>Evènements culturels.....</b>	
Compteurs d'eau.....	Théâtre de marionnettes.....	14
Le garage communal.....	Concert association Retina....	
Chemins ruraux.....	Concert de harpes.....	15
Employés communaux.....	<b>Chasse.....</b>	<b>15</b>
Les travaux.....	Une médaille pour Guy Voiron	
Les projets.....	Coin Bien-Etre.....	
<b>Au cœur du village.....</b> 11	<b>Vacances d'été 2012.....</b>	<b>16</b>
Bibliothèque.....	Art Floral.....	
<b>Les écoles.....</b>	<b>Etat civil.....</b>	<b>16</b>
Nos sorties.....	<b>Bloc-notes.....</b>	<b>16</b>



# En direct des conseils...



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/02/2012

### 1/ Délibération pour autoriser le Maire à déléguer sa signature

En ce qui concerne l'acte de constitution de servitude avec ERDF pour l'extension du réseau électrique souterrain desservant le bâtiment Ecole/Mairie, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à se faire représenter.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs à un clerc de l'étude PEYQUE-GNOT/PEYSSON, à l'effet de se faire représenter, pour la signature de l'acte authentique contenant constitution de servitude au profit d'ERDF.

### 2/ Signature du compte de gestion de la Commune et du CCAS

Dans sa séance du 6 février 2012, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2012. Le Centre Communal d'Action Sociale délibère en ce sens.

### 3/ Nouveaux tarifs pour la Salle Polyvalente

Concernant la *salle polyvalente*, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les **tarifs des contrats de location signés à compter du 1er mars 2012**, de la manière suivante :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - week-end 250.00 €,
- *Association communale*
  - 2 manifestations à but non lucratif ou une à but lucratif 0.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - week-end 750.00€,
- *Association extérieure (bals non autorisés)*
  - 1<sup>ère</sup> manifestation à but non lucratif 0.00 €,
  - 1<sup>ère</sup> manifestation à but lucratif ou 2<sup>ème</sup> à but non lucratif 750.00€ ;

Pour la *cantine*, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location comme suit :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - 24 heures 100.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - 24 heures 300.00 € ;

Pour les *deux salles*, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location comme suit :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - week-end 300.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - week-end 800.00 €.

Le Conseil Municipal reconduit la caution pour le ménage et le tri à 200 € et celle de 550 € correspondant au règlement des dégradations éventuelles.

Pour ces deux salles, tout cas particulier sera traité par l'exécutif.

### 4/ Mise à disposition à la CCV du Service Eau/ Assainissement

M. le Maire rappelle la délibération du 30 juillet 2010 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'entériner au 01/01/2011 le transfert du service Eau Assainissement à la CCV.

Il indique qu'il convient de régulariser comptablement la mise à disposition des apports à la CCV et présente un tableau des opérations budgétaires à réaliser :

- restent à la commune et reversés au budget principal :

- FCTVA,
  - excédent de fonctionnement reversé au 002,
  - excédent d'investissement reversé au 001,
  - Impayés.
- sont transférés à la CCV :
    - les terrains,
    - les réseaux,
    - le stock de pièces.

Le Conseil Municipal accepte ces opérations pour les montants indiqués dans l'état de transfert annexé.

### 5/ Travaux Eclairage Public

Michel de Gaudenzi doit rencontrer divers interlocuteurs dont la Régie d'électricité pour étudier une amélioration du réseau d'éclairage public. Cette amélioration, dans tous les cas, devra tenir compte d'un en-

# En direct des conseils...

fouissement prochain des réseaux de manière à ne pas entreprendre des travaux qui devraient être détruits par la suite.

## 6/ Garage

Le point est fait sur les travaux de la construction du garage communal qui avancent normalement.

## 7/ Cimetière

L'exhumation des ossements des tombes, ayant fait l'objet d'une procédure de reprise, a été effectuée par l'entreprise Vitaloni. Ils ont été mis dans des caissettes portant le numéro de la concession et transférés à l'ossuaire communal, le tout pour une somme de 3 650 € TTC pour 9 concessions.

D'autre part, Monsieur le Maire représente au Conseil Municipal les devis Sirap, Eurosyl et e-Magnus pour la gestion du cimetière. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis avec la société EuroSyl pour la somme de 2 428,60€ TTC et un contrat annuel de maintenance de 239,20 € TTC.

## 8/ Bâtiment communal

Devant le mauvais état des volets existants de la face principale, un devis de 9 paires de volets neufs a été présenté par les Ets Rousset pour une somme de 5 138.73 € TTC. Cette somme sera prévue au prochain budget.

## 9/ Défibrillateur

Le choix du lieu d'installation de défibrillateur acquis par la Commune a été défini à une large majorité sur la façade du bâtiment communal, à hauteur du local technique, pour un accès facile à l'électricité.

## 10/ Ecole

Suite à la demande des enseignants, une sonnette sera installée à la porte des écoles.

## 11/ Ouverture anticipée de la Voie Spéciale Partagée de l'A48

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la CCV pour obtenir l'ouverture anticipée de la VSP de l'Autoroute A48 entre Voreppe et Saint-Egrève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, soutient ladite délibération car, vu le contexte très critique de la circulation sur Grenoble à l'heure actuelle, une mise en service retardée de cette voie serait catastrophique pour les usagers qui ne comprendraient absolument pas.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/03/2012

### 1/ Eglise

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Bodet pour des travaux d'entretien à l'église communale qui se monte à :

- 1 085,00 € HT pour le remplacement du battant de la cloche 1,
- 1 925,00 € HT pour le parafoudre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise pour ladite somme et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

### 2/ Agence Postale Communale

Suite aux deux dernières infractions de l'Agence postale Communale, M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Kocik pour l'installation d'une alarme anti-intrusion filaire qui se monte à 1 510,00 € HT et celui de l'entreprise Toumeto pour la pose d'une grille de protection amovible devant la porte d'entrée pour une somme de 664,26 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises pour lesdites sommes et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ces deux projets.

### 3/ Demande de subventions

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter le Conseil Général pour l'octroi d'une éventuelle subvention pour :

- la pose de volets au bâtiment communal pour une somme de 4 296.60 € HT,
- la mise en circuit fermé de la fontaine publique pour une somme de 5 715.75 € HT.

### 4/ Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2012 :

taxe d'habitation :	11,63 %,
taxe foncière (bâti) :	20,15 %,
taxe foncière (non bâti) :	53,25 %.

### 5/ Ordures Ménagères

Le Conseil Municipal décide de faire installer, sur les 3 moloks de la Commune, une petite ouverture pour les petits déchets.

# En direct des conseils...

## 6/ Salle Polyvalente

Dans le règlement de la Salle Polyvalente, il est décidé d'ajouter :

Paragraphe 2 : Conditions d'utilisation

« La Salle Polyvalente n'est pas un lieu destiné au couchage et à l'hébergement ».

A la place de « Le dépôt des poubelles triées devra être fait dans des sacs fermés déposés dans des containers situés à proximité de la salle et mis à disposition » sera inclus « L'association organisatrice ou le particulier se chargera d'évacuer les poubelles par ses propres moyens. S'il laisse ses poubelles, celles-ci devront être triées, dans des sacs plastiques de 100l et un forfait de 50 € par 300 litres de déchets produits sera facturé en échange de la caution ménage ».

## 7/ Approbation des résultats 2011 Commune

Dans sa séance du 06 mars 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2011 :

- Investissement	- 109 317,64 €
- Fonctionnement	80 841,66 €
- Total	- 28 475,98 €

Résultat de clôture de 2011 :

- Investissement	58 851,34 €
- Fonctionnement	208 860,43 €
- Total	267 711,77 €

## 8/ Approbation des résultats 2011 CCAS

Résultat de l'exercice 2011 :

- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	45,96 €
- Total	45,96 €

Résultat de clôture de 2011 :

- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	1 561,13 €
- Total	1 561,13 €

## 9/ Budget Primitif 2012

M. le Maire présente le BP 2012 élaboré par la Commission Finances. Quelques points sont revus et celui-ci est équilibré en Fonctionnement à 555 734,14 € et en Investissement à 423 875,55 € et sera voté lors d'une prochaine séance.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03/04/2012

### 1/ Vote des Budgets Primitifs

Budget principal :

Le budget de fonctionnement est voté équilibré en fonctionnement à 555 734,14 €, avec 159 750 € de charges générales, 138 550 € de charges de personnel, 147 700 € de charges de gestion courante et 15 000€ de charges financières, comme principaux postes de dépenses.

Le budget d'investissement voté est lui équilibré à 423 875,55 € avec une charge financière de 22 600€.

Budget CCAS :

Le budget du CCAS est voté équilibré en fonctionnement à 2 561,13 €.

### 2/ Avancement de grade

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire relatif aux avancements de grade en date du 26 janvier 2012,

Compte tenu du tableau des propositions d'avancement de grade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2° classe à compter du 1er mai 2012 et de supprimer celui d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

### 3/ Subvention de fonctionnement à la bibliothèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de la bibliothèque.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03/04/2012

### 1/ Décision modificative N° 1

Le Conseil Municipal décide un virement de crédit de 1 000 € de l'article 791 à l'article 7788 du Budget primitif 2012 à la demande du Percepteur.

### 2/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la Loi N° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L 361-1 de Code de l'Environnement et de la Circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil général de l'Isère a

# En direct des conseils...

réalisé ce plan, considérant que le dit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins suivants :

- des Gorges du Nan et du petit Montchardon à Malleval,
- des Réchauds aux Combes de Rovon,
- de Cognin à Rovon par la Vorcière et les Charrets,
- et les berges de l'Isère de Trelins à Saint-Gervais.

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre) ;

1 bis/ Demande l'inscription au PDIPR du chemin de Cognin à Izeron par Guimetièrre et les Brosses.

2/ s'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier) ;

3/ s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ;

4/ s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés ;

5/ en cas de passage inévitable sur une propriété privée, une convention sera passée entre la Mairie et le propriétaire ;

6/ en ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4x4, quads, motos tout terrain...) autres que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le Conseil Municipal autorise le passage et la circulation sur l'ensemble des chemins, excepté le sentier du Pont de Montchardon au Moulin de Malleval.

### **3/ Demande de subvention pour le parking de la Place de l'Eglise**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement central de son bourg est articulé autour d'un jardin public cernant le monument aux morts. L'entrée Nord du village est marquée par un muret de pierre, identique à celui encerclant le monument.

Ces travaux ont été réalisés en 1963. Ce type de construction a, pour les entreprises, une durée de vie de 40 ans et, après 49 ans de bons et loyaux services, sous l'effet du gel et du dégel, il se dégrade à une vitesse impressionnante.

La Commune, soucieuse de la conservation de son patrimoine, envisage la reprise des joints de ces murets et la reconstruction de celui longeant la RD 1532 qui est nettement plus dégradé sous l'effet des projections du sel de déneigement.

Une consultation d'entreprises a été effectuée et les travaux se situeraient autour de 30 000 € HT, somme importante pour le budget communal.

Vu l'ampleur des travaux, M. le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général de l'Isère afin de diminuer l'impact sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère afin d'obtenir une subvention pour lesdits travaux et d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires afin de mener à bien ce projet.

### **4/ CCAS : Délibérations**

Sophie BOREL présente au Centre Communal d'Action Sociale, deux dossiers de demande d'aide exceptionnelle .

### **5/ Accès cour des Ecoles**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal pour interdire l'accès à la cour des écoles à toute personne étrangère au service. 2 panneaux seront également achetés et apposés sur chaque portail.

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 04/06/2012**

### **1/ Devis Montagner Digital**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la SA Montagner Digital pour l'équipement d'une classe avec un vidéo projecteur interactif et d'un vidéo projecteur classique pour la 3<sup>o</sup> classe et la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête son choix sur le devis de 2 257,27 € HT pour le 1<sup>er</sup> équipement et de 584,45 € HT pour le 2<sup>d</sup>.

### **2/ Convention d'occupations par le Foyer Rural**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 conventions d'occupation par le Foyer Rural l'une pour le bâtiment dit "Bodega", l'autre pour la salle du rez-de-chaussée de la Maison Carral. Il est convenu que la secrétaire de Mairie transmette par mail un exemplaire des projets de convention à chaque conseiller afin que chacun puisse les étudier.

# 1: BUDGET COMMUNAL CA 2011

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges générales	115 645,42	013	Atténuation de charges	11 330,29
012	Charges de personnel	99 549,87	70	Produit des services	14 497,22
65	Autres charges courantes	127 594,15	73	Impôts et taxes	169 007,63
66	Charges financières	15 920,82	74	Dotations et participations	218 634,81
67	Charges exceptionnelles	48,00	75	Autres produits de gestion courante	25 925,96
			76	Produit financiers	3,99
			77	Produits exceptionnels	200,02
			79	Transfert de charges	0,00
CA 2011 Recettes : 439 599,92 € Dépenses: 358 758,26 € Excédent: 80 841,66 €					
<b>Total €</b>		<b>358 758,26</b>	<b>Total €</b>		<b>439 595,93</b>

DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT			
1641	Emprunts	24 453,76	1021	Dotation TFPNB	5 056,00	
205	Logiciel bibliotheque	56,89	10222	Fonds de compensation FCTVA	26 561,00	
2111	Terrain JC Cret	23 963,99	10223	TLE	2 668,00	
2117	Terrain Ménard piste forestiere	2 068,51	1323	Subvention du département	5 142,00	
2128	Glissière secu, Prodépare, dalle	4 395,31				
2151	Programme voirie 2010	10 063,44				
21316	Cimetière	35 572,24				
21318	Archi, annonce legale garage	8 261,92				
2152	Panneaux	245,98				
21534	Defibrillateur	2 424,29				
2158	Outillage technique	728,39				
2183	Ecoles informatique	485,92				
2184	Fours	1 380,00				
2313	Travaux Ecole/Mairie: toiture	34 644,00				
<b>Total €</b>			<b>148 744,64</b>	<b>Total €</b>		<b>39427,00</b>

## Quelques chiffres pour illustrer les recettes et dépenses du budget communal 2011

### Recettes de fonctionnement :

Remboursement de la CCV pour le Centre de loisirs	2 786 €
Remboursement chauffage des locataires	10 785 €
Remboursement de la Poste (salaires)	11 300 €
Impôts sur les ménages	158 894 €
Compensation taxe professionnel par la CCV	2 793 €
Taxe sur l'électricité	6 225 €
Dotations diverses de l'état	218 634 €
Locations	25 926 €

### Dépenses de fonctionnement

Fouritures d'entretien	10 640 €
Fouritures de voiries (Fauchage, sel, goudron froid, fleurs)	4 172 €
Entretien de voirie (goudron, déneigement)	26 363 €
SDIS (service départ. Incendie et secours)	12 653 €
Contribution organisme de regroupement	
Remboursement emprunt Maternelle St Gervais avant SSI	6 474 €
SSI	70 485 €
Parc régional du Vercors	2 832 €
Redevance Ordures Ménagères commune	1 500 €
Charges de personnel	99 549 €

### Recettes d'investissement

Dotation taxe foncier non bâtie	5 056 €
Fond de compensation TVA	26 561 €
Taxe locale d'équipement	2 668 €
Subvention du département (glissières de sécurité)	5 142 €

### Dépenses d'investissement

Achat terrain (JC Cret + Menard)	26 033 €
Glissières de sécurité chemin des Gorges	2 643 €
Chantiers Prodepare (nettoyage du Nan)	1 080 €
Travaux mur du cimetière (Vitaloni + Toutenvert)	35 572 €
Travaux de voirie	10 021 €
Défibrillateur	2 424 €
Equipement local technique	728 €
Achats de 3 fours pour la cantine	1 380 €
Réfection toiture Ecole – Mairie	34 644 €

### Endettement 2011

intérêts	15 920 €
capital	24 453 €
<b>soit un total de</b>	<b>40 373 €</b>

# Actualités...

## RÉFLEXION AUTOUR D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DANS LES GORGES DU NAN

Tout le monde s'accorde à dire que les Gorges du Nan constituent un patrimoine paysager, naturel, géologique remarquable. Comment le mettre en valeur pour que son attrait touristique ait des retombées sur l'activité économique de notre village, et par conséquent sur l'offre de service à nos habitants. La mise en place d'un Espace Naturel Sensible est une piste à explorer...

### Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Un ENS est un site :

- qui présente un fort intérêt biologique et paysager;
- qui est fragile et/ou menacé et doit de ce fait être préservé ;
- qui fait l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- qui constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles.

### Un ENS local pour notre commune quelle démarche ?

Dans un premier temps, la commune peut demander au Conseil Général de l'Isère la réalisation d'un diagnostic préalable du site : il permet d'évaluer le patrimoine naturel du site et les enjeux environnementaux et paysagers . Ce diagnostic permet de savoir s'il présente un intérêt d'être inscrit au réseau des espaces naturels isérois, de faire un état des lieux, de définir un périmètre d'intervention et d'observation de l'ENS . Il ouvre alors à la commune, la possibilité de s'engager en toute connaissance de cause, dans cette démarche.

La démarche sera pleinement engagée à la signature d'une convention entre la commune et le Conseil Général de l'Isère qui définit :

- un plan de préservation et d'interprétation qui complète les connaissances scientifiques (faune, flore, habitats naturels, hydrogéologie), recense les différents usages (agriculture, pêche, chasse, etc...), définit les objectifs de préservation du site, propose les actions à réaliser sur les parcelles en maîtrise foncière (la commune doit être propriétaire à minima de 50 % de la zone d'intervention) ou avec des propriétaires volontaires ;
- la capacité du site à accueillir du public (surtout des scolaires)
- la mise en place d'un comité de site composé d'élus de

la commune, techniciens, propriétaires fonciers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, qui établira un programme d'actions sur 5 ans et qui annuellement se réunira pour évaluer, réajuster ce programme

Les actions sont de trois grands types :

- les travaux d'entretien de la végétation ;
- les suivis scientifiques (suivi de certaines espèces pour mesurer l'effet des travaux)
- les travaux pour permettre l'accueil du public (signalétique, aménagement de sentier...)

### Quels apports pour la commune

- des aides financières qui proviennent de la Taxe Départementales Espaces Naturels Sensibles (TDENS) intégrée dans la taxe d'aménagement prélevée sur les permis de construire. Ces aides permettent l'acquisition de terrains, les aménagements, les entretiens des sites naturels
- un outil foncier, le droit de préemption\* qui peut permettre aux communes d'avoir la maîtrise foncière pour préserver à long terme les sites. Il s'agit toujours de vente amiable.

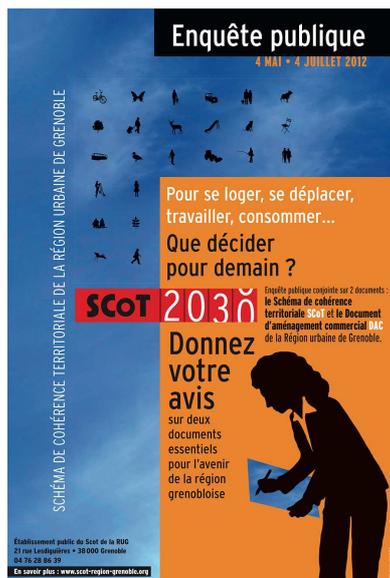
*\* Le droit de préemption est une procédure qui permet à une personne publique (collectivité territoriale, État...) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement d'intérêt général. La principale conséquence est que le propriétaire du bien immobilier n'est pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.*

### En conclusion,

L'ENS est un outil contractuel, pas de nouvelle réglementation imposée. Il doit permettre une gestion intelligente d'un espace défini par la concertation de tous les acteurs... A suivre...



## ENQUÊTE PUBLIQUE SCOT



« Les élus de la région urbaine grenobloise ont arrêté le 19 décembre à une très forte majorité l'un des premiers SCOT Grenelle de France.

Pour un territoire aussi vaste et contrasté, entre plaines et montagnes, agglomérations et bourgs ruraux, représentant 13 EPCI et 273 communes, ce document, qui, dès qu'il sera approuvé, fixera pour vingt ans un cadre

de référence commun pour l'ensemble des politiques locales d'aménagement et d'urbanisme, constitue une réelle avancée.

C'est un long parcours collectif qui a été accompli ces trois dernières années dans la recherche et le partage des points d'accord ambitieux, pour aboutir à une co-production en bien des points, innovante et exemplaire. Dès l'approbation, les élus et leurs partenaires pourront renouveler l'expérience collaborative dans l'aventure de la mise en œuvre. »

C'est ainsi qu'est introduit le document de synthèse d'avril 2012 « L'essentiel du projet de SCOT de la région urbaine de Grenoble. »

L'Echo des Gorges d'octobre 2011 avait tenté d'expliquer le SCOT et ses enjeux. Fin décembre 2011, le projet du SCOT vient d'être arrêté et le Document d'Aménagement Commercial (DAC) adopté. Ces deux documents sont soumis à enquête publique. Du 4 Mai au 4 Juillet 2012, cette phase permet à tout citoyen de pouvoir consulter l'ensemble des documents, et de consigner dans un des registres de l'enquête publique ses remarques, observations qui seront prises en compte ou non dans les documents définitifs qui doivent être approuvés fin 2012.

Pour ceux qui veulent aller plus loin, avoir plus des informations plus précises, veuillez consulter le site ou les documents disponibles en mairie : <http://www.region-grenoble.org/index.php>.



# L'écho des Gorges

## RÉSULTAT DU SONDAGE "ECHO DES GORGES"

Remercions tout d'abord la dizaine de personnes qui a bien voulu prendre le temps de renseigner le sondage que nous avons proposé dans L'Echo des Gorges dernier et nous le retourner.

Pour faire une petite synthèse de vos réponses :

- La fréquence ( 3 fois par an) semble vous convenir.
- La mise en page également hormis l'écriture trop petite signalée par quelques uns
- Aucune rubrique ne se détache : toutes les rubriques, en fonction de vos centres d'intérêt sont plébiscitées, même les plus formelles comme les compte-rendus de conseils municipaux ou autres institutions.
- Quelques uns téléchargent l'Echo des Gorges pour l'avoir en couleur.
- Un bon nombre de vous archive jalousement l'Echo des Gorges ce qui témoigne votre attachement à ce journal.

Vous avez aussi émis des propositions qui ne manquent pas d'intérêt dans l'espace qui vous était ouvert :

- Ouvrir une rubrique histoire et patrimoine pour évoquer un lieu, un monument, un personnage emblématique de notre village.
- Informez sur les mouvements de la population : nouveaux arrivants, départs, etc...
- Mieux informer sur les manifestations culturelles.
- Laisser plus de place à l'expression des enfants
- Améliorer l'édition : couverture couleur, agrafage...

Nous essaierons dans la mesure de notre possible de prendre en compte vos remarques. Mais c'est aussi l'occasion de rappeler que c'est avec plaisir que nous recevons vos propositions d'articles ( les idées autour du patrimoine et de l'histoire sont intéressantes) et vos productions en tous genres (photos, poésie, graphies, etc...).

L'Echo des Gorges est le journal de **tous les habitants de Cognin les Gorges.**

# En parcourant les rues...

## COMPTEURS D'EAU

Depuis janvier 2011, c'est la Communauté de Communes de Vinay qui a pris la compétence « eau et assainissement » qui était jusqu'à cette date, assumée par la commune de Cognin les Gorges.

Tout changement pose son lot de difficultés et demande des modifications dans les façons de faire parfois différentes d'un gestionnaire de réseau d'eau à un autre.

Lorsque la commune de Cognin les Gorges gérait le réseau d'eau et d'assainissement, elle avait choisi de fournir le compteur à ses abonnés dans le cadre des frais de branchement. Les plus anciens usagers avaient hérité d'un compteur payé par la collectivité lorsque la commune décida de faire payer l'eau réellement consommée en 1975.... et ce ne fut pas à l'époque sans grincement de dents. Aussi, la commune changeait les compteurs trop vieux, sans rien demander comme contrepartie financière à ses abonnés. On pouvait considérer, à tort ou à raison, que les compteurs appartenaient alors aux abonnés. La Régie d'eau et d'assainissement de Vinay, qui gère pour la Communauté de Communes de Vinay l'ensemble du réseau du territoire a fait un autre choix : le compteur qui comptabilise la consommation d'eau est mis à disposition de l'abonné contre une location. A la prise de compétences, elle a réclamé, comme elle le faisait sur le reste de la Communauté de Communes de Vinay, une participation à ses abonnés pour la location du compteur. Certains abonnés ont reçu cette ligne de facturation d'un mauvais œil et ont interpellé la Communauté de Communes de Vinay.

Pour sortir de cette ambiguïté, la régie d'eau et d'assainissement de Vinay a fait le choix de placer un compteur d'eau neuf à tous les abonnés de Cognin les Gorges. Ce choix de placer des compteurs neufs à tous les abonnés s'inscrit aussi dans le cadre d'une décision du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement de Vinay, qui a décidé de renouveler tous les 10 ans les compteurs de chaque abonné de son réseau. Les abonnés de Cognin les Gorges sont donc les premiers concernés par ce dispositif.

C'est pour cette raison que la Communauté de Communes de Vinay vous a envoyé un courrier au début du mois de mai avec pour objet « location du compteur d'eau Cognin ». Depuis début mai, les techniciens de la régie ont déjà procédé au remplacement des compteurs. Vos anciens compteurs sont conservés pour pouvoir justifier le relevé d'index de votre ancien compteur. Et à partir de la pose du compteur par la régie, celle-ci pourra facturer à chacun de ces abonnés une location de compteur comme aux autres abonnés de la Communauté de Communes de Vinay. Voilà quelques précisions apportées au courrier reçu qui vous aideront, nous espérons, à mieux comprendre ces modifications...

## LE GARAGE COMMUNAL

Le chantier du garage communal qui a démarré le 9 janvier s'est parfaitement déroulé malgré 10 jours de gel intense où les travaux ont été interrompus.

On ne peut que louer le travail des entreprises qui ont exécuté leur tâche dans les temps et au coût prévu, avec une qualité exceptionnelle.

L'entreprise Facchin de Poliénas pour le lot maçonnerie sous les ordres du chef de chantier Magnat pour la somme de	31 655,20 € HT
L'entreprise Mandier pour les VRD pour la somme de	15 915,50 € HT
L'entreprise Euro Charpente Oliveira avec Jérôme Giraud pour la toiture et Gilbert Blanc pour le bardage aux commandes, pour la somme de	22 510,63 € HT
L'entreprise locale Toumeto de Thierry Wilhelm en serrurerie pour	9 940,00 € HT
Raphaël Kocik pour le lot électricité pour une somme de	2 550,00 € HT

Le bâtiment s'intègre parfaitement à la salle polyvalente proche et permet de stationner le matériel communal à l'abri et en sûreté, tout en libérant le local technique comme atelier.



## CHEMINS RURAUX DU VERNEU ET DES CHARRETS

La commune n'a pas d'obligation d'entretien sur les chemins ruraux, mais elle tient à ce que ceux-ci restent en bon état pour permettre à tous les usagers (agriculteurs, chasseurs, promeneurs...) de les utiliser dans de bonnes conditions.

A la fin de l'hiver, des agriculteurs, aidés par les em-

# En parcourant les rues...

ployés communaux, ont travaillé ensemble pour remettre en état les chemins des Charrets et du Verneu, en réempierrement les trous et en rabotant la partie centrale où des ornières s'étaient formées.

Donc merci à tous les usagers, motorisés ou non, pour un usage professionnel ou de loisirs, de prendre soin de ces chemins remis en état.

## EMPLOYÉS COMMUNAUX

Nos employés communaux, au quotidien, mettent toutes leurs compétences au service de l'embellissement de notre village.

Au delà de l'entretien courant (tonte, plantation de fleurs annuelles, arrosage, nettoyage des sanitaires, des places,



etc...), ils ont réalisé nombreux petits travaux : rejointement du mur séparant les parkings et l'accès à la salle des fêtes, réalisation d'un escalier avec une rampe pour descendre de la rue de Malleval à l'église, mise en place d'une piste de course et d'un sautoir dans la prairie des écoles, plantation d'arbre à l'entrée Ouest du village, peinture de l'entrepôt communal...

Ces nombreuses réalisations évitent d'avoir recours à des entreprises extérieures et amènent une plus-value à notre commune. Félicitations pour leur investissement.

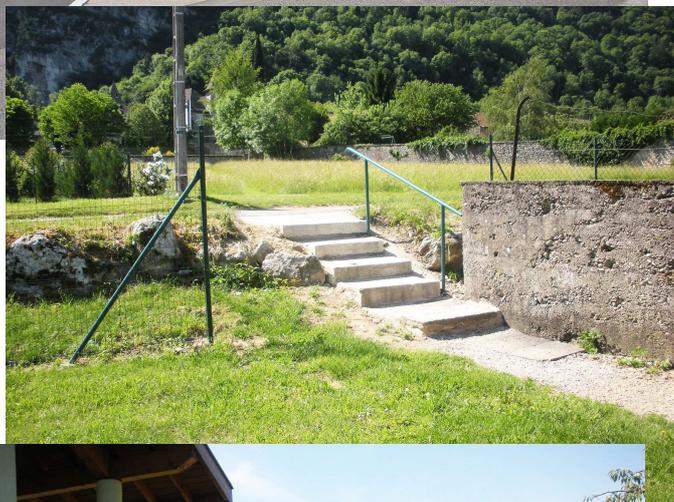


## LES TRAVAUX...

- Pour la sécurité des usagers, notamment en hiver, des barrières ont été érigées. L'une, route de Nalletière en rondins de bois et une portion métallique dans la continuité de l'existante au sommet de la Pouya.
- Pour la réfection des voies communales, des revêtements bitumés sont prévus au Rivier, à Chatonnière, ainsi que sur la route de Guimetièrè.
- L'emplacement du « point propre » route de Malleval sera goudronné.

## LES PROJETS...

- En vue de l'évacuation des « ballons fluo » (obligation européenne), une étude a été demandée auprès du Syndicat d'Electrification De l'Isère (SEDI) pour le remplacement des appareils d'éclairage public sur la commune. La mise en conformité des installations permettra également de réaliser des économies d'énergie.
- Une estimation a été également demandée auprès du SEDI pour le vieux Village de la place de la Fontaine jusqu'à la vieille Eglise. La suppression de cette multitude de câbles aériens et le remplacement des luminaires existants par des lanternes rustiques contribueraient grandement à l'embellissement de notre village.



# Au cœur du village...

## BIBLIOTHEQUE

Cette année encore les bénévoles restent à votre disposition tout l'été, et vous invitent à venir découvrir les dernières acquisitions. Voici quelques titres.

### Romans adultes

Serment d'automne	Françoise Bourdin
Une vie en plus	Janine Boissard
Si c'était à refaire	Marc Lévy
La Joie en herbe	Claude Vincent
Retour aux sources	Frédéric d' Onaglia
Les noces de soie	Jean-Paul Malaval
La montagne effacée	Patrick Breuzé
La quête de Mohawks	Nicolas Vanier

### Romans historiques pour les adultes

Les mille automnes de Jacob de Zoet	David Mitchell
Les révoltés de Cordoue	Ildefonso Falcones

### Romans Policiers adultes

7 ans après	Guillaume Musso
Les cendres froides	Valentin Musso
Le saboteur	Clive Cussler RAP

### Romans Témoignages

L'ami encombrant	Ziad Takieddine
Mon ami Ben	Julia Romp

Pour les enfants un grand choix de romans, de petits romans « Premières lectures » et de beaux albums sont proposés.

### Albums :

Ernest et Célestine :	
La Tante d'Amérique	Gabrielle Vincent
La chambre de Joséphine	Gabrielle Vincent
La souris de Paris	Anne Lemonnier
Les enfants font d'épouvantables animaux de compagnie	Peter Brown
Le Mange-glace	Mado Seiffert
Voyage en avion	Stéphanie Ledu
Voyage en train	Stéphanie Ledu

### Romans jeunesse

15 rue des Capucins	Virginie Hanna
Tous des pourris du slip !	Zep
Tchô, la planète !	Zep

### Premières lectures :

Une nouvelle série : Le petit Nicolas	
Les filles c'est drôlement compliqué!	René Goscinny
La Photo de classe	René Goscinny
Papa m'offre un vélo	René Goscinny
Le scoop	René Goscinny
Prêt pour la bagarre	René Goscinny

La bibliothèque démarre un partenariat avec le RAM (relais des assistantes maternelles).

Une fois par trimestre la réunion des assistantes maternelles se déroulera dans les locaux de la bibliothèque. Une animation sur un thème choisi. Un moment privilégié autour du livre avec la lecture de petites histoires, de comptines .... **La première découverte du livre.**

Un grand choix d'albums pour les tout petits est proposé  
T'choupi s'habille tout seul, Nathan,  
T'choupi ne veut pas prêter, Nathan,  
Mon pot à moi ! - Un livre à volets pour apprendre à devenir propre,

La rentrée à la maternelle,

Le pot ça sert à quoi ?,

Je m'habille

Amélie Graux

Le petit mot magique

Édouard Manceau

Tétine man est le plus fort

Christophe Nicolas

La Piscine

Stéphanie Ledu

Le temps qu'il fait

Marion Billet

La maison

Marion Billet

Pour réserver vos livres depuis votre domicile rendez-vous sur le réseau des bibliothèques,

<http://www.sud-gresivaudan.org/10325-le-reseau-des-bibliotheques.htm>

Sur Catalogue Collectif.

<http://www.sud-gresivaudan.org/10326-catalogue-collectif.htm>

## LES ECOLES

### NOS SORTIES

#### La vieille église

Nous sommes allés visiter la vieille église de Cognin. Elle date du 11ème siècle, Elle a 1000 ans. M. Michallet et Geoffrey nous ont appris les différentes parties d'une église: le chœur et la nef.

Ensuite ils nous ont fait visiter le clocher et ils nous ont dit qu'on tirait la corde du rez-de-chaussée.

Salomé, Perrine, Alix (CE2)



# Au cœur du village...

## Le séchoir de Madame Clément

Les élèves de CE2 sont allés visiter le séchoir de Madame Clément. Elle est très sympathique. Elle a toutes sortes d'objets lui servant de souvenirs. Son séchoir a plus de 300 ans. Il lui rappelle le bon vieux temps.



Elle nous a montré comment on cassait les noix à l'époque. Un grand remerciement à Madame Clément qui nous a appris plein de choses.

*Notre école est allée à la «stabule» de Laurence Michallet car nous travaillons sur les noix.*

*Nous avons vu comment nous les ramassons. Nous avons aussi appris à monder. C'était bien.*



*Merci Laurence  
Arthur, Antoine et Mathias*

## Les pompiers

Nous avons fait un exercice incendie. Nous avons posé des questions aux pompiers qui sont venus. Ensuite nous sommes allés dehors puis nous avons essayé la lance à incendie.

Kerrian, Noah et Axel

## Pierre à dîme

Nous sommes allés voir la pierre à dîme.

Monsieur Michallet est venu et nous a expliqué à quoi elle servait.

Il y a un trou plus gros que l'autre. Le plus gros est pour le seigneur et le plus petit pour le paysan.



Monsieur Michallet nous a expliqué que le paysan payait les impôts avec les grains et en échange le seigneur le protégeait.

## Le sport de l'école



Après les vacances de Pâques nous avons eu du nouveau matériel de sport: des paniers de basket, une table de ping pong et une piste d'athlétisme (un sautoir et une piste de sprint).

Nous remercions la Mairie.

Pierrick et Louis

## TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de la réforme du transport scolaire, le droit au transport change à partir de septembre 2012. Une participation financière va donc être demandée aux familles. Cette contribution, qui ne sera en moyenne que de 5% du coût réel du transport, permettra de préserver

# Au cœur du village...

le service public.

Chaque famille sera ainsi sollicitée à proportion d'une part de ses revenus (par rapport au quotient familial), et, d'autre part, du coût mis en place par la collectivité.

Quelques démarches sont alors à réaliser pour bénéficier de l'ensemble des aides auxquelles vous avez droit et obtenir le titre de transport de votre enfant :

- **S'inscrire impérativement avant le 15 Juillet 2012**
- **Choisir un abonnement : soit à l'année, soit au mois**

Pour le règlement, il est conseillé de le faire par correspondance, par chèque, en une seule fois ou en trois fois (il faut alors envoyer trois chèques)

**Pour l'inscription**, et pour de plus amples informations, **RENDEZ-VOUS sur le site [www.isere.fr](http://www.isere.fr)**

Une permanence téléphonique est mise à la disposition des familles :

- **Allô Pack Rentrée : 04 76 00 36 36**

## FOYER RURAL

### PROGRAMME DE L'ETE

L'équipe de bénévoles du Foyer Rural vous propose son programme des festivités pour cet été :

**samedi 14 juillet** : 19h30 repas moules-frites dans le champ de la Bodega, uniquement sur réservation (les bulletins d'inscription seront bientôt dans vos boîtes aux lettres).

**Le 3, 4 et 5 août la vogue annuelle :**

#### vendredi 3:

- 21h00 concert gratuit avec les groupes : Rappel, Cause et Milanga

#### samedi 4:

- 14h00 concours de pétanque en doublette
- 22h00 bal mousse

#### dimanche 5:

- 11h00 apéro chanté
- après-midi: pêche à la truite dans la fontaine organisée par l'association de pêche de Cognin,
- inter-village : Cognin sud contre Cognin nord (prochainement une réunion de préparation des jeux)
- 19h30 repas ravioles
- 22h30 feu d'artifice suivi du bal populaire

Toutes les personnes voulant aider pour l'organisation des festivités sont les bienvenues

Merci à tous !

### VIDE-GRENIER

Deux longues années que notre chapiteau n'avait pas vu tout ce bric à brac !! En effet, le vide grenier organisé par le Foyer Rural ne revient que tous les deux ans... Ce dimanche 13 mai près d'une quarantaine d'exposants se sont donc installés sous le chapiteau monté par nos courageux membres et bénévoles du Foyer Rural.

A la buvette, Café, croissants, barbecue, andouillettes grillées, frites et de délicieux beignets étaient proposés pour se restaurer.

Dès l'aube nous pouvions voir les premiers chineurs déambuler dans les allées à la recherche de la perle rare, du mouton à cinq pattes, des trésors enfouis dans nos greniers depuis de longues années. Plus tard dans la journée c'est au tour des familles, qui après un bon repas, viennent flâner et se laisser tenter par un objet déco, un vêtement, un livre ou un jouet pour le petit dernier..... tout cela dans une ambiance conviviale et détendue.

Le temps, relativement clément, avec par moment de belles éclaircies, a contribué à ce que cette journée soit vraiment très agréable et une réussite pour tous, exposants, visiteurs et organisateurs.

Merci à tous !!!

Nous vous donnons donc rendez vous en 2014 pour le prochain vide grenier du Foyer Rural!!

## CLUB DES GORGES DU NAN

### ASSEMBLEE GENERALE



Les aînés du Nan ont tenu leur assemblée générale. La présence d'Albert Glénat, maire de Cognin et de Sophie Borel, adjointe a été fortement appréciée.

Lucette Lemonsu, la présidente, a fait le rapport moral du club. Les activités se sont succédées tout au long de l'année dans la salle mise gracieusement à disposition

# Au cœur du village...

par la municipalité. Le club ne marque pas de pause pendant les périodes de congés. Les réunions ont lieu tous les quinze jours.

Le club prévoit son repas annuel à St Antoine l'Abbaye pour découvrir son pittoresque village avec la visite guidée de l'église abbatiale et de son trésor.

Un voyage est prévu à Lavours dans l'Ain, pour visiter ce village, sa cuivrerie. Un repas grenouilles ou petites fritures et une croisière sur le Rhône agrémenteront cette journée de détente.

Le bilan financier du club présenté par Mireille Reynaud-Dulaurier a été adopté à l'unanimité. Le club des Gorges du Nan est heureux d'accueillir de nouvelles adhérentes qui vont apporter un nouvel élan et participer au conseil d'administration.

Une section marche est envisagée.

Le bureau est maintenu.

- Lucette Lemonsu : présidente;
- Raymonde Richeton : secrétaire;
- Mireille Reynaud-Dulaurier : trésorière;
- Sylvette Baggi et Martine Repellin : membres du bureau;
- auditrice libre : Chantal Donneger.

Le club a eu une pensée particulièrement émue en évoquant Marcel Veyret et Gaby Long.

## EVENEMENTS CULTURELS

### THEATRE DE MARIONNETTES

Gladys et Muriel ont invité les habitants de Cognin grand âge, petit âge et autre rêveur à un spectacle théâtre et marionnettes d'après un scénario original.

Gladys Kalfon est marionnettiste depuis de nombreuses années, elle a fait la célèbre école de Prague. Muriel Weis est comédienne et musicienne. Elles ont décidé de faire un partenariat de leurs associations respectives pour



collaborer à la création d'un spectacle intergénération.

Dans une atmosphère tendre et poétique, ce spectacle plein de couleurs, est joué par nos deux artistes et donne vie avec une grande sensibilité à cette histoire de la Dame à la Valise.



*"Cette Dame" nouvelle venue à la maison de retraite, se réfugie auprès de sa valise... remplie de sa vie entière. Rouquin, Bouboule, Colletterte, Clarinette, Pipelette, Bégonia, envahissent peu à peu la maison de retraite et l'animent de façon inattendue. Une osmose dynamique de complicité et de connivence s'instaure entre les deux publics grâce au langage artistique de la marionnette s'inscrivant en adéquation avec les thèmes de la vie.*

### CONCERT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RETINA

#### Mille chœurs pour un regard

Mille chœurs pour un regard est le premier évènement choral dans notre pays. Il permet au plus grand nombre de chorales et de chœurs, seuls ou à plusieurs, de chanter bénévolement leur répertoire, lyrique, sacré, populaire ou autre, à l'occasion de concerts donnés dans toute la France, dans la même période et pour la 17<sup>ème</sup> édition.



Cet évènement culturel est placé sous le haut patronage de la Culture et de la Communication, de la Santé et de la

# Au cœur du village...

Solidarité, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



Le groupe vocal Interlude de St Marcellin, sous la direction de Gérard Cattant s'est réuni avec le groupe la Rose et le Roseau de Rosière en Ardèche sous la direction de Delphine Chastagnier pour offrir un magnifique concert au profit de la recherche médicale en ophtalmologie dans l'Eglise de Cognin les Gorges.

## CONCERT DE HARPES À LA VIEILLE ÉGLISE

L'école "les Harpes de la Tour" a offert un concert dans la vieille église de Cognin.

Cette école a été créée à la Tour du Pin par Isabelle Lalire, professeur de harpes classique et celtique. Dans cette école, Isabelle fait partager sa passion à une trentaine d'élèves et enseigne l'apprentissage de cet instrument à cordes pincées.



L'art de la harpe est remis au goût du jour, depuis une vingtaine d'année avec la harpe celtique et ne cesse de faire de nouveaux adeptes. Attrayante de part son esthétique, sa sonorité, la harpe celtique est de taille plus petite que la harpe de concert, ce qui en fait un instrument de choix pour l'apprentissage et la rend aussi plus accessible aux enfants.

En ce dimanche, les nombreux spectateurs ont apprécié les sonates, les ballades et le répertoire de musique varié, magnifiquement interprétés par les harpistes de la Tour. Les Harpes de la Tour seront en concert au château de Virieux le 07 juillet à 20h00.

## CHASSE

C'est en présence de Jean-Paul Millier, administrateur de la fédération et d'Albert Glénat, maire de Cognin les Gorges, que Guy Voiron a reçu la médaille de la chasse en reconnaissance de son dévouement à l'ACCA (société de chasse communale agréée).



Cela fait maintenant une quarantaine d'années que Guy Voiron a remplacé Alexandre Bonneton au poste de président à Cognin. Toujours reconduit à son poste, Guy Voiron est apprécié pour sa bonne connaissance du terrain et sa disponibilité. Son sérieux dans sa fonction confère à tisser des liens entre le monde agricole et le monde cynégétique. Les relations entre ces deux mondes sont des atouts pour la préservation du milieu naturel à transmettre aux générations futures.

## COIN BIEN-ETRE

### L'ASSOCIATION LEELA PROPOSE DU YOGA

toute l'année à Cognin les Gorges

*Cours, stages, ateliers*

Leila AMARA

[www.centre-leela.fr](http://www.centre-leela.fr)

[contact@centre-leela.fr](mailto:contact@centre-leela.fr)

mobile 06 81 82 40 71

Fixe 09 61 62 09 81

**Cours de yoga tous les lundis à 19h à la salle des fêtes de Cognin à partir du 17 septembre 2012**



# Au cœur du village...

VACANCES D'ETE 2012

## LE CENTRE DE LOISIRS S'INSTALLE À COGNIN LES GORGES !

Et oui, le centre de loisirs de la Communauté de Communes de Vinay prend ses quartiers d'été à Cognin les Gorges du 12 au 27 juillet et du 20 au 31 août à la salle des fêtes.

Les enfants de 3 à 11 ans seront accueillis de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Au programme : 1 mini camp de 3 nuits pour les 9/11ans, 1 camp d'une semaine pour les 6/8ans, des sorties pour tous, des activités sportives, manuelles, de la création, de la découverte, des balades, etc....

## JEUX EN TOUS GENRES AVEC CHRISTINE

Melle BARRAFATO Christine occupera les fonctions de directrice d'Accueil de Loisirs de Cognin les gorges durant les périodes du 12 au 27 Juillet et du 20 au 31 Août.

Directrice depuis plusieurs années, elle pourra faire bénéficier de ses compétences en animation et de sa connaissance des jeux aux enfants de la Communauté de Communes de Vinay.



En effet, animatrice depuis plusieurs années, elle occupe sur le temps scolaire les fonctions de coordinatrice périscolaire au sein de la ville de Rives et d'animatrice en ludothèque.

Elle sera à l'écoute des parents et tentera de répondre grâce à son équipe de professionnels aux besoins et envies des enfants, cette année sur la thématique des « jeux en tous genres »

## ART FLORAL

Prochaines dates : 13/10/12; 22/12/12; 16/03/13; 15/06/13.  
Pour tout renseignement et inscription, contacter Valérie Simoens du Foyer Rural au 04 76 38 53 34 ou 04 76 38 33 29 ou 06 25 36 81 91.

## ETAT CIVIL

### Ils se sont unis :



Franck HINGAN et Tassadite HOUCHAT, le 05/05/2012, 2 Rue de la Vieille Eglise

Laurent VOIRON et Nadège OLLINET, le 02/06/2012, 117 Rue de Chaponnière

### Ils ont vu le jour :



Charlie REBECCHI, fils de Florian REBECCHI et Emilie ROBERT, le 07/03/2012, 90 Chemin de l'Ancienne Piscine

Marius VIAL, fils de Bruno VIAL et Aurélie HEDE, le 12/04/2012, 51 Rue des Sorbiers

Eléonore PROUET, fille de Damien PROUET et Stéphanie NORMAND, le 27/04/2012, 21 Rue des Sorbiers

### Ils nous ont quittés :



Alain PERARD, le 05/02/2012, 282 Rue Saint-Joseph, Résidence Les Gorges

Vincent SIMOENS, le 31/03/2012, 72 Rue de la Vieille Eglise

## BLOC-NOTES

**Mairie** Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h  
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h  
**Fermeture annuelle du 6 au 26 août**

**Poste** Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30  
Samedi de 09h à 11h  
Fermée le mercredi  
**Fermeture annuelle du 23 juillet au 12 août**

**Déchetterie** Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h  
**Vinay et St. Sauveur** Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h  
Samedi : 09h à 18h

**Service dépannage des eaux en cas d'urgence :**  
Téléphonez au : 04 76 36 94 01

**Service facturation eaux et assainissement et ordures ménagères:** 04 76 36 90 57

## L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales  
Mairie de Cognin-les-Gorges  
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32  
Email: [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr)  
Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

### **Directeur de Publication**

Albert GLÉNAT

### **Rédacteur en Chef**

Patrice FERROUILLAT

### **Illustration couverture**

Geoffrey GIRARD

### **Service Communication**

Linda MUZARD

### **Comité de Rédaction**

Sophie Borel, Bernard Bayle, Cécile Laude, Sylviane Ageron, , Linda Muzard,

### **Ont participé à ce numéro**

Le Foyer Rural, Chantal Donneger, L'école, ,

*Ne pas jeter sur la voie publique  
Tirage à 300 exemplaires.*